

540 EINGANG Wren, du 7^o Juni 1891 N^o 1

III. 2,

Le Chef
du département fédéral
des
Affaires étrangères.

Berne, le 5 juin 1891

Messieurs,

Une fâcheuse décision a été prise hier par la Ligue contre le renchérissement de la vie: celle de demander en tout état de cause le referendum contre le nouveau tarif des péages. Cette décision est surtout due à la présence de nombreux Genevois (14 ou 15 sur une quarantaine de personnes). Tous les efforts que j'avais tentés auprès de MM. Lachenal et Lombard pour les engager tout au moins à temporiser n'ont servi à rien. Le commerce genevois est irréconciliable avec le nouveau tarif, dont il craint l'application aux produits venant de France, en l'absence probable d'un traité avec ce pays. J'ai cherché vainement à les tranquilliser de ce côté, leur montrant la très grande improbabilité d'une guerre de tarifs de notre part. Ces messieurs se seraient peut-être laissés personnellement convaincre, mais ils objectaient toujours que chez eux, dans leur canton, l'opposition au tarif était absolue et irréducible.

J'avais mieux réussi du côté des Neuchâtelais. Ils étaient résolus à temporiser jusqu'à la fin et auraient aisément ensuite abandonné l'idée du referendum. L'un d'eux, M. le Dr Thirsch, a fait une proposition dans ce sens, mais en votation éventuelle, elle n'a réuni que 11

Messieurs les Membres
de la délégation suisse
pour les traités de commerce

Bienne



voix. A la votation définitive (referendum ou abandon complet des referendum) ils ont voté à contre-cœur pour le referendum. Ceux de mes concitoyens que j'ai vus ce matin et qui m'ont donné ces détails sur la séance d'hier, étaient des plus ennuyés d'avoir été contraints de voter contre leur sentiment, qui était d'attendre avec confiance le résultat des négociations entamées.

Ont voté contre le referendum: M. Aebi et Vogel-Sanger au nom des sociétés ouvrières de la Suisse orientale; Ruffy, conseiller national, Fürkholz de Soleure, Stadelmann et Schindler, de Zurich, Schär, de Bâle, représentant des sociétés suisses de consommation.

Il reste à attendre les conséquences de cette décision regrettable. Pour le moment, je ne vois que trois cantons dans lesquels le rejet du tarif soit sûr: Genève, Neuchâtel et Tessin. L'opinion générale est que la grande majorité du peuple le ratifiera. Mais on aura déchaîné une guerre inutile, dans laquelle les esprits s'élèveront au plus haut point.

Je dis une guerre inutile, car j'admets que cet incident, si fâcheux qu'il soit, ne doit exercer aucune influence sur nos négociations. Sans doute on peut prévoir que les Allemands et les Autrichiens s'empare-

vont de ce fait pour chercher à affaiblir notre résistance.
 Mais ce n'est là qu'un procédé de négociations, rien de plus.
 Ou bien ils ont intérêt à conclure avec nous, ce que je crois
 fermement, et dans ce cas, ils accepteront les propositions
 raisonnables que nous pouvons leur faire. Ou bien cet
 intérêt est moindre que je ne l'admets, et ce n'est pas un
 tarif plus solide de notre côté qui changerait leurs disposi-
 tions. Il est du reste à remarquer que sur un grand
 nombre de positions, même parmi les plus importantes, nous
 sommes disposés à descendre au dessous des tarifs de
 1884-1887. Voilà l'essentiel pour les Allemands et Au-
 trichiens. Peu importe le ^{plus ou moins} taux élevé duquel nous parlons
 si en définitive nous nous rencontrons avec eux sur un
 chiffre raisonnable.

A mon avis, si les négociateurs des deux autres pays
 vous cherchaient chicane à cause de cette demande de
 referendum, vous auriez un bon moyen de mettre à l'é-
 preuve la solidité de leur objection, ce serait de leur
 proposer d'ajourner les négociations jusqu'après notre
 votation populaire. Je suis persuadé qu'ils abandon-
 neraient leur objection et voudraient continuer à traiter.

Remarquez bien, Messieurs, que je ne vous charge
 pas de faire d'une manière ferme une telle proposition. Je

n'y suis pas autorisé par mes collègues. Mais vous pourriez
 sans vous engager à fond, si vos collègues des autres
 pays soulevaient la question du referendum d'une
 manière apparemment sérieuse, leur dire que s'ils
 insistent, vous seriez obligés de prendre les instructions
 du Conseil fédéral sur l'opportunité de continuer à
 négocier dans ces conditions.

Pour mon compte, je le répète, je n'envisage
 l'éventualité d'une telle objection de la part des Austro-
 Allemands que comme un procédé de négociation sans
 aucune valeur intrinsèque et je pense donc qu'il ne faut
 pas y attacher d'autre importance, jusqu'à preuve contraire.

Voilà mon appréciation au sujet du désagré-
 able incident provoqué par la dique. J'ai tenu à vous
 la communiquer sans retard pour votre orientation.

Agréez, Messieurs, la nouvelle expression
 de mes sentiments les plus distingués

Lutz